



REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'ÉURE

ARRETE N° 2021 – 38 – CONC

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DE REDACTEUR
TERRITORIAL - SESSION 2021

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ÉURE

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** Décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière
- Vu** le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-02-CONC du 7 janvier 2021 portant ouverture du concours de rédacteur – session 2021 ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-26-CONC du 17 juin 2021 portant admission à concourir aux épreuves du concours de rédacteur – session 2021 ;

Considérant qu'il convient de fixer la liste des membres du jury de la session 2021 du concours de rédacteur territorial.

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : Les membres du jury des concours interne, externe et du troisième concours de rédacteur territorial session 2021 sont les suivants :

Président du jury : Madame Isabelle DUONG - Maire de Manneville sur Risle.

Elle pourra être remplacée le cas échéant par Madame Annie DEPRESLE – Maire-Adjointe à Verneuil sur Avre en tant que Vice-présidente du Jury.

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 –
 Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

ELUS LOCAUX

- Madame Annie DEPRESLE - Maire-Adjointe à Verneuil sur Avre.
- Madame Eva DEVILLIERS - Présidente du SIVOS La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Emalleville, La Vacherie
- Madame Isabelle DUONG - Maire de Manneville sur Risle
- Monsieur Jérôme PASCO - Président de la communauté communes du pays de Conches
- Monsieur David SIMONNET - Adjoint au Maire à Conches en Ouche.

PERSONNALITES QUALIFIEES

- Madame Olga BIDAULT - Conseillère pédagogique à l'inspection académique de l'Eure à la retraite.
- Monsieur Bernard FOUCAUD - Directeur Général Adjoint à la retraite.
- Monsieur Christian DEBIEVE - Administrateur Territorial à la retraite
- Monsieur Jean-Luc CARPENTIER - Administrateur Territorial Hors classe à la retraite
- Monsieur Alain THIRION - Administrateur Territorial au SETOM

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- Madame Delphine PLUCHET - représentant du personnel.
- Madame Karine GILAIN- Représentante du CNFPT
- Monsieur Sirat SID-AHMED - Directeur général adjoint des services à Communauté d'Agglomération Seine-Eure.
- Madame Caroline HOUGNON - Attaché territoriale à la Région Normandie
- Madame Isabelle JOLLIVET-PEREZ - Attaché Principal au Conseil Départemental de l'Eure

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Evreux, le 7 septembre 2021

Le Président du Centre de Gestion



Pascal LEHONGRE

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX - BP 276 - 27002 EVREUX CEDEX - Tél : 02 32 39 23 99 -
Mail : info@cdg27.fr - Site Internet : www.cdg27.fr